



REHAUSSER LE NIVEAU D'AMBITION DU CANADA EN MATIÈRE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE APRÈS 2020

Remplir ses engagements à l'échelle mondiale et promouvoir le développement

UNE NOTE DE POLITIQUE PRODUITE PAR LA COALITION CANADIENNE SUR LE CLIMAT ET LE DÉVELOPPEMENT

Jamais auparavant la nécessité de rehausser notre niveau d'ambition dans la lutte contre les changements climatiques n'aura été aussi évidente. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit d'énormes risques pour les moyens de subsistance, la biodiversité, la santé humaine et des écosystèmes, les infrastructures, les ressources en eau et les systèmes alimentaires en raison de pressions supplémentaires exercées sur les terres¹. Dans les communautés les plus pauvres et marginalisées, ces impacts rendent déjà la vie de millions de personnes plus précaires. En 2018, la faim et la malnutrition dans le monde ont augmenté pour la troisième année consécutive, entraînant de graves répercussions pour les populations des pays qui dépendent de l'agriculture et des précipitations². Selon la Croix-Rouge internationale, environ 108 millions de personnes ont été affectées par des situations d'urgence humanitaire liées aux changements climatiques en 2018, et ce nombre risque d'augmenter de plus de 50 % dans la prochaine décennie³. Les événements liés au climat pourraient faire augmenter le nombre total de personnes déplacées de manière permanente jusqu'à 250 millions d'ici 2050⁴ et auront pour effet d'accroître les inégalités et les vulnérabilités existantes entre les hommes et les femmes⁵. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la pauvreté et les droits humains a récemment souligné la venue potentielle d'une ère d'*apartheid climatique* pour souligner que la capacité de faire face aux changements climatiques repose de plus en plus sur le fait qu'une personne possède ou non les moyens de résister et de se remettre des impacts. Les impacts des changements climatiques exacerbent les inégalités et la pauvreté.

En vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les pays riches se sont engagés à fournir

100 milliards de dollars US par année en financement climatique pour aider les pays en développement à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation et d'atténuation. En 2015, le Canada s'est engagé à verser 2,65 milliards de dollars⁶ sur cinq ans, pour atteindre 800 millions de dollars par année d'ici 2020-2021. En 2020, alors qu'il se prépare à publier son prochain programme de financement climatique, le Canada doit s'assurer que ses investissements sont à la mesure de sa richesse relative et de sa responsabilité globale, et qu'ils sont cohérents avec ses engagements en matière de politiques nationales et internationales qui donnent la priorité à l'égalité des genres, à l'adaptation et au soutien des populations les plus vulnérables.

C'est dans ce contexte que la Coalition canadienne sur le climat et le développement (C4D) présente une série de recommandations concernant le financement climatique international du Canada après 2020 :

Augmenter le financement climatique et contribuer la juste part du Canada

En fonction de son revenu national brut (comparé avec le RNB des autres donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE), la juste part du Canada dans la cible de 100 milliards de dollars US est de 4 milliards de dollars US par année pour l'ensemble de ses engagements, ou 1,8 milliard de dollars canadiens (3,8 %)⁷ par année en financement climatique bilatéral. L'engagement du Canada de fournir 800 millions de dollars par année pour le financement climatique international en 2020-2021 est inférieur à la moitié de sa juste part.

¹ GIEC, Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées. 2019. <https://www.ipcc.ch/report/srccel/> et Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. 2019. <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>

² FAO, L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. 2019. <http://www.fao.org/3/ca5249en/ca5249en.pdf>

³ Where not otherwise noted, information included in this brief can be found in a broader report commissioned by C4D, "The Reality of Canada's International Climate Finance", 2019. <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2019/10/Final-October-2019-Climate-Report.pdf>

⁴ CARE Danemark, Fleeing Climate Change. 2016. https://careclimatechange.org/wpcontent/uploads/2019/06/FleeingClimateChange_report.pdf

⁵ GIEC, Changements climatiques 2014 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. 2014. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ar5_wgii_spm_en1.pdf

⁶ Les chiffres en dollars désignent des dollars canadiens, sauf indication contraire

⁷ Pour atteindre la cible des 100 milliards de dollars US par année, les pays développés doivent contribuer 66,8 milliards de dollars US (37,3 milliards de dollars US en fonds bilatéraux et 29,5 milliards de dollars US en ressources multilatérales), et mobiliser 33,2 milliards de dollars US auprès du secteur privé. Sur les 37,3 milliards de dollars américains, la juste part du Canada s'élève à 1,4 milliard de dollars américains, ou 1,8 milliard de dollars canadiens.

Une trajectoire pour atteindre la juste part du Canada dans le financement climatique bilatéral d'ici 2025

Pourcentage de l'augmentation (en millions de dollars canadiens)

	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26	Total des cinq années
800 \$ (pas de changement)	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	4000 \$
800 \$ (scénario de la juste part)	945 \$	1115 \$	1315 \$	1550 \$	1830 \$	1830 \$	6755 \$
Augmentation de la juste part	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %	

Le Canada devrait consacrer 6,76 milliards de dollars en financement ayant le climat comme objet principal pour faire sa juste part dans la période de cinq ans commençant en 2021-2022 et se terminant en 2025-2026.

Rendre des comptes pour assurer un financement nouveau et additionnel, tout en atteignant l'objectif de 0,7 % pour l'APD

Lors de la CdP-15 à Copenhague en 2009, les pays donateurs ont convenu de fournir « un financement renforcé, nouveau, additionnel et prévisible » aux pays en développement. Dans cette perspective, le financement climatique devrait être additionnel à l'aide publique au développement (APD), et ne pas détourner des fonds affectés à d'autres priorités de l'aide. Sans un objectif ferme pour l'aide publique au développement, il est difficile de déterminer ce qui constitue un financement climatique additionnel. **Le Canada devrait établir un poste budgétaire spécifique et transparent pour le financement ayant pour principal objet le climat dans l'enveloppe de l'aide internationale (EAI), et au minimum augmenter l'EAI de manière proportionnelle au montant du financement climatique envisagé.**

Augmenter le financement pour l'adaptation de manière aussi urgente que celui pour l'atténuation

L'Accord de Paris stipule que les donateurs « devraient viser l'atteinte d'un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation ». Cela a été largement interprété, notamment par le Fonds vert pour le climat (le principal instrument de financement de la CCNUCC) comme signifiant un partage 50-50 entre l'adaptation et l'atténuation. Le GIEC a souligné l'urgence de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré au-dessus des niveaux préindustriels⁸. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime que 140 à 300 milliards de dollars US seront nécessaires chaque année d'ici 2030 pour l'adaptation seulement, mettant en évidence un écart qui se creuse dans le financement pour l'adaptation. En outre, la Commission mondiale sur l'adaptation a montré les immenses avantages financiers qui peuvent être générés par l'investissement

dans l'adaptation. En effet, elle a démontré que des investissements mondiaux de 1,8 billion de dollars dans seulement cinq domaines, entre 2020 et 2030, pourraient générer des revenus de 7,1 billions de dollars au total en bénéfices nets⁹. La part que le Canada accorde au financement de l'adaptation se situe en ce moment à 34 % de ses engagements pour des projets¹⁰. **Le Canada devrait consacrer au moins 50 % de son financement climatique international à des projets ayant pour objet principal l'adaptation, et prévoir des sommes additionnelles pour les pertes et dommages dans un engagement distinct.**

Accorder la priorité à l'égalité des genres, en cohérence avec la Politique d'aide internationale féministe (PAIF)

Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques en raison des inégalités qui existent entre les sexes et des rôles de genre socialement définis. Le gouvernement canadien a fait de l'égalité des genres un objectif de son mandat actuel, à travers son engagement dans l'Accord de Paris, le Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, et sa PAIF. Cet engagement pourrait être assuré par la création d'un mécanisme dédié à l'adaptation des femmes aux changements climatiques qui apporterait un soutien aux mouvements et aux organisations



Cuisiner avec une technologie propre de cuisinière à combustible (Photo: Vision Mondiale, Éthiopie)

⁸ Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Rapport spécial : Réchauffement planétaire de 1,5 °C. 2019. <https://www.ipcc.ch/sr15/>

⁹ Commission mondiale sur l'adaptation. Adapt Now. 2019. <https://gca.org/global-commission-on-adaptation/report>.

¹⁰ Ces calculs sont basés sur la liste des projets approuvés dans le cadre de l'engagement de 2,65 milliards de dollars. Ils prennent aussi en compte plusieurs ajustements pour des projets codés pour l'adaptation avec des banques multilatérales de développement, mais qui n'offrent que très peu de résultats en matière d'adaptation.



Les petits exploitants agricoles de la Colombie apprennent des pratiques agricoles durables leur permettant d'adapter la production de cacao au changement climatique (Photo: Socodevi)

environnementales menées par des femmes, ainsi qu'aux petites agricultrices et à leurs organisations¹¹. Le Canada devrait évaluer et tirer des leçons des projets actuels en matière de climat qui intègrent l'égalité des genres, et s'assurer que les modalités de financement climatique intègrent adéquatement les objectifs d'égalité des genres. **En outre, le Canada devrait s'engager à consacrer au moins 15 %¹² de son financement climatique international à des projets qui ont pour objet principal l'égalité des genres.**

Apporter un soutien ciblé aux populations les plus vulnérables à travers l'octroi de financement climatique à des conditions favorables

Globalement, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus durement touchées par les changements climatiques (pour lesquels ils sont peu responsables) et ont le moins de ressources pour les atténuer et s'y adapter. Toutes les modalités de financement climatique, en particulier celles liées à l'adaptation, doivent examiner et répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables (pays les moins avancés, petits États insulaires en développement, populations pauvres et marginalisées), de manière cohérente avec les principes de l'efficacité du développement. Étant donné la priorité que le Canada affirme accorder à l'adaptation et l'atténuation dans les pays les moins avancés (PMA), dans les petits États insulaires en développement (PEID) et pour les populations les plus vulnérables, c'est une tendance inquiétante de voir que les subventions continuent de représenter moins de la moitié du financement climatique octroyé par le Canada. **Les engagements du Canada en termes de ressources officielles devraient inclure uniquement des financements publics octroyés à des conditions favorables pour lesquels les objectifs sont l'atténuation ou l'adaptation aux changements climatiques, ou encore les pertes et dommages liés aux changements climatiques. De plus, tous les prêts devraient être comptabilisés en fonction de leur équivalent subvention (y compris**

ceux accordés par le biais de fonds spéciaux de banques multilatérales de développement).

Assurer la reddition de compte à travers nos différents canaux de financement

Mobiliser l'engagement du secteur privé dans le financement climatique est crucial pour atteindre les engagements du Canada et répondre aux besoins des populations les plus affectées par les changements climatiques. Cependant, à ce jour, le financement mixte soulève de nombreuses préoccupations liées à la cohérence avec les principes de l'efficacité du développement, à la véritable additionnalité dans le financement du secteur privé, au manque de transparence des sommes versées dans le cadre du financement mixte (à travers des canaux multilatéraux), et au manque d'analyse quant à son impact réel sur le développement et sa capacité de générer des résultats en matière d'adaptation. Les mécanismes de financement mixte avec le secteur privé sont une modalité prédominante de la prestation du financement climatique international du Canada. Ceux-ci sont mis en œuvre principalement à travers des fonds spéciaux dans les banques multilatérales de développement (BMD) et au Fonds vert pour le climat (FVC). Compte tenu de l'implication du Canada sur le conseil d'administration du FVC, de l'importance centrale du Fonds à titre de principal instrument de financement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, et de la forte intégration de partenaires des pays en développement au sein du conseil d'administration, la contribution du Canada à la première reconstitution du FVC n'a pas été à la hauteur. **Le Canada devrait revoir et accroître de manière significative sa contribution à la première reconstitution du FVC en plus d'effectuer des évaluations régulières de l'impact de ses financements mixtes et novateurs visant des objectifs climatiques, en utilisant les principes de Kampala du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) et la feuille de route de Hita Karana pour alimenter les futures initiatives.**

¹¹ C4D. « Le financement climatique du Canada : Remplir ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques et pour les objectifs de développement durable ». 2018. www.climatechangeanddev.ca

¹² Cet objectif contribue à la réalisation des engagements du Canada dans le PAIF de consacrer au moins 15 % de l'APD canadienne à des projets où l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes sont le but et l'objectif principal.


2019

UN BILAN




du financement climatique international du Canada

	Bilan du Canada : Changements depuis la phase précédente de «financement accéléré» (2010-2011 et 2012-2013)	État actuel du financement climatique du Canada (engagement de 2,65 milliards de 2016- 2017 à 2020-2021)	Composantes d'un programme de financement climatique ambitieux
CONTRIBUER NOTRE JUSTE PART			
Engagements en matière de financement climatique basé sur le pourcentage du RNB du Canada par rapport à l'ensemble des pays donateurs du CAD (3,8 %)	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement du Canada de contribuer 2,65 milliards de dollars sur 5 ans représente un doublement du montant de 1,2 milliard accordé lors de la phase de financement accéléré 	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement actuel du Canada de 800 millions de dollars par année en financement climatique à partir de 2020-2021 est inférieur à la moitié de notre juste part pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars US¹³ 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada s'engage à atteindre sa juste part de 1,8 milliard de dollars par année à partir 2025-2026 en augmentant chaque année de manière proportionnelle, au minimum, l'enveloppe d'aide internationale
ASSURER L'ADDITIONNALITÉ			
Les engagements en matière de financement climatique sont « nouveaux et additionnels » par rapport à l'aide publique au développement (APD)	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement dans la façon dont le Canada calcule ce qui est « nouveau et additionnel » 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada définit sa base de référence pour ce qui est « additionnel » comme étant le niveau du financement climatique avant l'Accord de Copenhague de 2009 La part du financement climatique dans l'APD est en croissance (à 6,1 % en 2017-2018) 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada a un poste budgétaire spécifique pour le financement ayant pour objet principal le climat à l'intérieur de l'EAI. Le Canada publie de futures cibles (rehaussées) pour l'APD
ENGAGEMENT ENVERS L'ADAPTATION			
% du financement réparti entre l'atténuation et l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une augmentation de 15 % du financement pour les projets ayant l'adaptation comme objet principal 	<ul style="list-style-type: none"> 34 % du financement climatique est consacré à des projets ayant l'adaptation comme objet principal Manque d'attributions distinctes pour les pertes et dommages 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada adopte un partage 50-50 entre l'adaptation et l'atténuation dans le cadre de son financement climatique international Un montant distinct est attribué aux pertes et dommages (additionnel au 50 % dédié au financement de l'adaptation)

¹³ Pour atteindre la cible des 100 milliards de dollars US, les pays développés doivent contribuer annuellement 66,8 milliards de dollars US (37,3 milliards de dollars US en fonds bilatéraux et 29,5 milliards de dollars US en ressources multilatérales), et mobiliser 33,2 milliards de dollars US auprès du secteur privé. Sur les 37,3 milliards de dollars US, la juste part du Canada s'élève à 1,4 milliard de dollars US, ou 1,8 milliard de dollars canadiens.




	Changements depuis la phase précédente de « financement accéléré »	État actuel du financement climatique du Canada	Programme de financement climatique ambitieux
Engagement dans les politiques nationales et les accords internationaux	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada joue un rôle de rassembleur autour du rapport « Adapt Now » de la Commission mondiale sur l'adaptation Le Canada a affirmé l'importance de soutenir l'adaptation dans sa PAIF Le Canada a signé l'Accord de Paris qui s'efforce de trouver un équilibre entre le financement pour l'adaptation et l'atténuation 	<ul style="list-style-type: none"> Alors que le Canada a déclaré appuyer une augmentation du financement climatique pour l'adaptation, il n'a pas fixé une cible de 50-50 pour l'adaptation et l'atténuation 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada appuie la durabilité financière à long terme du Fonds pour l'adaptation à travers une forte implication au sein du conseil d'administration et un appui au processus de reconstitution Le Canada adhère aux recommandations du CMA, y compris sur les progrès des « pistes d'action » de la CMA⁹

ACCORDER LA PRIORITÉ À L'ÉGALITÉ DES GENRES



Engagement dans les politiques nationales et les accords internationaux	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada a mis au point la PAIF et un plan d'action pour le climat et l'environnement Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la CCNUCC Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le développement du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du FVC 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe aucune mesure pour évaluer les objectifs de la PAIF dans les projets climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques des domaines d'action de la PAIF incluent des mécanismes permanents pour évaluer l'intégration de l'égalité des genres dans les projets climatiques Le Canada dispose d'un mécanisme spécifique visant à accorder la priorité à l'adaptation des femmes Le Canada est un chef de file dans la promotion de l'égalité des genres dans le cadre des processus de la CCNUCC et de leur mise en œuvre
L'intégration de l'égalité des genres dans des projets	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une augmentation de 34 % de l'intégration de l'égalité des genres dans les dépenses de projet 	<ul style="list-style-type: none"> 92 % des dépenses de projet ont intégré l'égalité des genres¹⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> L'égalité des genres est intégrée dans 95 %¹⁵ du financement climatique du Canada
Projets ayant pour objet principal l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une baisse de plus de 7 % des dépenses pour des projets ayant l'égalité des genres pour objet principal 	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 1 % des dépenses de projet ont l'égalité des genres comme objet principal 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada privilégie les projets climatiques ayant l'égalité des genres comme objet principal Au moins 15 % des dépenses bilatérales ont l'égalité des genres comme objet principal¹²

¹⁴ Cela comprend les dépenses cumulées pour 2016-2017 et 2017-2018, ainsi que les dépenses pour le FVC en 2015-2016.

¹⁵ Cela comprend 80 % pour des projets où l'égalité des genres est un objet important et 15 % pour des projets où l'égalité des genres est l'objet principal dans l'ensemble du financement climatique international bilatéral. (5 % restent non alloués.)

	Changements depuis la phase précédente de « financement accéléré »	État actuel du financement climatique du Canada	Programme de financement climatique ambitieux
MAXIMISER LE FINANCEMENT OCTROYÉ À DES CONDITIONS FAVORABLES			
Pourcentage de financement sous forme de subventions versus des prêts	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une diminution d'environ 14 % dans l'utilisation des prêts depuis la phase de financement accéléré 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 60 % des engagements actuels du Canada seront fournis sous la forme de prêts ou d'autres modalités qui ne sont pas des subventions (les subventions représentent moins de la moitié du financement climatique du Canada) Contrairement à la plupart des donateurs du FVC, le Canada a fourni plus du tiers de sa contribution initiale sous la forme d'un prêt remboursable; le Canada n'a pas encore indiqué si sa contribution à la première reconstitution du FVC sera fournie sous la forme d'une subvention 	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources officielles ne concernent que le financement public à des conditions favorables Les subventions représentent la totalité du montant de la reconstitution du FVC
Prêts comptabilisés en fonction de l'équivalent subvention	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada n'a pas précisé l'équivalent subvention des prêts accordés à travers les BMD 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada ne déclare pas l'équivalent subvention de tous ses prêts à la CCNUCC 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les prêts sont comptabilisés en fonction de l'équivalent subvention, y compris ceux effectués à travers des fonds spéciaux dans les BMD
SE CONCENTRER SUR LES PLUS VULNÉRABLES			
Pourcentage du financement climatique accordé aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays à revenu moyen inférieur (PRMI)	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une augmentation de 12 % du financement pour les PMA¹⁶ Il y a eu une diminution de 11 % du financement pour les pays à revenu moyen inférieur Il y a eu une augmentation de 6 % du financement pour l'Afrique subsaharienne et de 3 % pour les pays du Pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> 45 % des engagements actuels du Canada sont destinés aux PMA et aux PRMI Le Canada donne le même montant du financement climatique aux pays les moins avancés qu'aux pays à revenu intermédiaire supérieur Moins de ¼ du financement va vers l'Afrique et le Pacifique¹⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement accru du Canada pour l'adaptation, et la priorité accordée à l'Afrique subsaharienne, aux PMA et aux PEID assurent un soutien pour les plus vulnérables
Pourcentage du financement climatique pour les petits États insulaires en développement (PEID)	<ul style="list-style-type: none"> * L'information n'est pas disponible en raison d'un manque de transparence dans les fonds des BMD 	<ul style="list-style-type: none"> 32 % du financement bilatéral va aux PEID (surtout à Haïti) *L'information sur les flux de fonds multilatéraux aux PEID n'est pas disponible Dans l'ensemble, la région du Pacifique a reçu 4 % des engagements actuels 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement accru du Canada pour l'adaptation, et la priorité accordée à l'Afrique subsaharienne, aux PMA et aux PEID assurent un soutien pour les plus vulnérables

¹⁶ Cela n'inclut pas les allocations régionales et mondiales (puisqu'il n'y a pas de données ventilées disponibles).

	Changements depuis la phase précédente de « financement accéléré »	État actuel du financement climatique du Canada	Programme de financement climatique ambitieux
UTILISER DES CANAUX DE FINANCEMENT EFFICACES			
Des canaux de financement diversifiés dont on peut démontrer l'efficacité des interventions auprès des populations les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada consacre une partie de plus en plus grande de ses fonds aux institutions multilatérales et à la finance mixte, elles qui ont une mauvaise réputation en ce qui concerne leur capacité à appuyer les populations les plus vulnérables La contribution du Canada au FVC a diminué en termes réels depuis sa contribution initiale 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % du financement climatique du Canada est attribué par l'entremise des BMD, détournant ainsi du financement qui pourrait être alloué aux PMA et aux PRMI Bien que le FVC soit le principal instrument de financement de la CCNUCC, et qu'il compte sur une forte intégration des partenaires des pays en développement au sein du conseil d'administration, le Canada n'a pas augmenté sa promesse de contribution dans le cadre de la première reconstitution du Fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada dispose d'un portefeuille diversifié en matière de financement climatique qui représente sa juste part des contributions bilatérales et lui permet d'acheminer le reste des fonds sur la base de l'efficacité démontrée à rejoindre les plus vulnérables Le Canada a révisé et augmenté sa contribution à la première reconstitution du FVC, reflétant sa juste part des 750 millions de dollars (en fonction de son RNB par rapport à d'autres pays donateurs)¹⁷
La transparence des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a eu aucun changement important 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a peu de transparence dans les projets de financement mixtes, y compris sur l'additionnalité de la mobilisation du secteur privé dans les BMD.¹⁸ Il y a une bonne transparence pour le financement qui passe par FinDev Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Les canaux de financement des BMD mesurent et diffusent les résultats, y compris les résultats en matière de développement (notamment liés à l'adaptation et à l'égalité des genres) et d'autres ressources mobilisées par le financement mixte.
La cohérence avec les principes de l'efficacité du développement	<ul style="list-style-type: none"> Les donateurs du CAD, y compris le Canada, ont adopté une série de principes présentés dans une publication de l'OCDE intitulée <i>Le financement mixte au service des Objectifs de développement durable</i> Le Canada a appuyé la <i>feuille de route de Tri Hita Karana</i> Le Canada a publié <i>Une approche canadienne en matière de financement novateur du développement durable</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Le document sur l'approche du Canada endosse le document de principes de l'OCDE, mais pas la feuille de route de Tri Hita Karana. Cependant, les principes de Kampala, endossés par le Canada, ne sont pas non plus mentionnés en lien avec les initiatives de financement mixte du Canada. Il y a un manque de transparence sur la façon dont les différents canaux de financement produisent des résultats en matière de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre de fonctionnement (utilisant les principes de Kampala et la feuille de route de Tri Hita Karana) est en place pour évaluer les contributions réelles des canaux de financement, y compris la finance mixte, au développement et aux ODD, notamment à l'adaptation et l'atténuation

¹⁷ La juste part du Canada de contribution au FVC est de 3,8 %, sur la base de son RNB par rapport à aux autres pays donateurs

¹⁸ En moyenne, les institutions de financement mixte ont mobilisé seulement 75 cents en capitaux du secteur privé pour chaque dollar d'investissement public, montant qui chute à 37 cents pour les pays à faible revenu. S. Attridge et L. Engen, « Blended Finance in the Poorest Countries: The need for a better approach », ODI, avril 2019, consulté en août 2019 à <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12666.pdf>

Les arguments en faveur d'une plus grande ambition

C'est le moment de faire preuve de leadership quant au niveau d'ambition. Les citoyennes et citoyens du monde entier demandent à leurs gouvernements d'agir en faveur du climat et il n'est plus possible de les ignorer. Les jeunes, de plus en plus préoccupés par le monde dont ils hériteront, se sont exprimés haut et fort pour demander que les gens en position de pouvoir prennent des actions audacieuses. La pression monte au sein de la communauté internationale, tant chez ceux qui voient l'occasion de mettre en place des stratégies de développement à faible émission de carbone que chez ceux qui n'en peuvent plus de subir les pires impacts des changements climatiques. Les changements climatiques nous affectent toutes et tous. Alors qu'approche la date limite pour réunir les 100 milliards de dollars US promis pour le financement climatique, il est temps d'agir.

Le Canada a fait de grandes déclarations sur l'importance de la lutte contre les changements climatiques. C'est maintenant le temps de concrétiser ces déclarations par l'action et l'ambition. La *Politique d'aide internationale féministe (PAIF)* du gouvernement, publiée en juin 2017, fixe les priorités du financement climatique international du Canada, parmi lesquelles on trouve un soutien à l'adaptation pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi qu'une attention particulière accordée aux femmes. La *Politique de champ d'action : L'environnement et l'action pour le climat (2019)*, qui a suivi la PAIF, met en évidence une approche par rapport l'environnement et l'action climatique fondée sur les droits. Le Canada s'est engagé à proposer une cible de réduction des émissions plus ambitieuse pour 2030 et

à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Il joue également un rôle de rassembleur autour du rapport «Adapt Now» de la Commission mondiale sur l'adaptation¹⁹, qui appelle à l'augmentation du financement climatique et du soutien à l'adaptation. Ces efforts appuient des engagements plus larges à l'égard de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'atteinte des objectifs de développement durable.²⁰ **Le programme de financement climatique international du Canada après 2020 doit démontrer l'ambition du Canada de contribuer sa juste part et de respecter ses principaux principes et engagements internationaux.**

Le renforcement du financement climatique du Canada est nécessaire et réalisable. Cette note de politique présente un nombre de recommandations importantes pour parvenir à un programme de financement climatique plus ambitieux. Le gouvernement du Québec a démontré comment le Canada peut faire preuve de leadership en ce qui concerne l'augmentation du financement climatique et le soutien à l'adaptation¹⁹. Il y a plusieurs approches que le Canada peut prendre dans l'attribution de son financement climatique afin de respecter ses engagements et les principes clés énoncés dans cette note de politique. C4D donne l'exemple du «portefeuille de la juste part du financement climatique»²⁰. Heureusement, les mises en garde quant aux impacts dévastateurs sont accompagnées de solutions connues pour réduire les effets indésirables et trouver une meilleure voie à suivre; une voie dans laquelle nous pourrions tous prospérer de façon durable et où nous pourrions tenir nos engagements envers nos enfants, nos citoyennes et citoyens, et la communauté mondiale.



Les organisations ci-dessus demandent au gouvernement du Canada de faire preuve de leadership et d'accroître son niveau d'ambition climatique dans le cadre de son programme de financement climatique international après 2020, en adoptant les recommandations contenues dans cette note politique

¹⁹ Voir le Programme de coopération climatique internationale du Québec.

<https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/financing-for-climate-friendly-investment/Quebec-International-Climate-Cooperation-Program>

²⁰ Sauf indication contraire explicite, l'information comprise dans cette note de politique peut être trouvée dans un rapport plus complet commandé par C4D, «The Reality of Canada's International Climate Finance», 2019. <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2019/10/Final-October-2019-Climate-Report.pdf>